

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL
DU BOIS DE L'AUMÔNE**

Nombre de membres			
Afférents au Comité Syndical	En exercice	Présents	Quorum
85	85	50	43

Date de convocation du Comité Syndical
03 février 2025

Date d'affichage de la convocation au siège
03 février 2025

Nombre de délégués ayant pris part au vote : 50
Nombre de suffrages exprimés : 50
Nombre de délégués ayant voté pour : 50
Nombre de délégués ayant voté contre : 0
Nombre de délégués s'étant abstenu : 0
Nombre de délégués ayant donné pouvoir : 0

**SÉANCE DU
10 FÉVRIER 2025**

Le 10 février 2025 à 18h00, les membres du Comité Syndical, dûment convoqués, se sont réunis en séance publique au Centre Culturel de la Mouniaude à Châtel-Guyon, sous la présidence de Monsieur Lionel CHAUVIN.

Il a été procédé à l'élection d'un secrétaire de séance au sein du Comité : M. Gilles DOLAT est désigné pour remplir cette fonction, qu'il a acceptée.

ETAIENT PRESENTS (délégués titulaires et suppléants) :

Communauté d'Agglomération Riom Limagne et Volcans : ABELARD Nathalie, ALBERTO Cécile, BAUDRAS Thierry, BOUTET Pierre, CHAMPOUX Bruno, CHAUVIN Lionel, CHRETIEN Jean-Pierre, CIBERT-GOTON Jean-Claude, DESMARETS Pierre, DOLAT Gilles, GEORGEON Hugues, GIANGRECO-BROC Malory, GIRARD Philippe, LAFAYE Patrice, LANGLAIS Gérard, PAZOS-SANTIAGO José, PELLETIER Sophie, RENAULT Laurent, ROULIN Franck, SAHUT Michel, NURY Jacques, STEPHANT Nicolas.

Billom Communauté : DEGOILLE Michel, DUTHEIL Bernadette, HAVART Sylvie, MAILLARD Guy, MARIN Nathalie, STEINERT Michelle, ANGELY Françoise, MEURINE Daniel.

Communauté de Communes Plaine Limagne : BOURDIER Marie-Pierre, GIBOIN Jérôme, MARTIN Frédéric, MAS Gilles, POINTON Ludovic.

Communauté de Communes Combrailles Sioule et Morge : CANUTO Stéphane, COTTIER Bernard, LOBREGAT Stéphane, MOULIN François, POUZADOUX Jean-Paul, ROUSSELET Joëlle, VALLEIX Philippe, FABRE Jean-Louis.

Communauté de Communes Entre Dore Et Allier : DEVAUX Alexandre, FERNANDES DA SILVA Jean-Claude, ROUVIDANT Jean-Louis, ROZIERE Anne, TRICHARD Dorothée.

Mond'Arverne Communauté : BORDIER Jean-Marc, LAGRU Alain, ROBERT Andrée.

Constituant la majorité des membres en exercice. Le quorum étant atteint, le Comité Syndical peut valablement délibérer.

	À l'ouverture de la séance	À compter de la délibération n°07
Nombre de délégués présents	51	50
Nombre de pouvoirs	0	0
Nombre de suffrages exprimés	51	50

Thème : FINANCES ET AFFAIRES JURIDIQUES

Dél. 2025-16 : Autorisation de signature de l'acte d'acquisition de la parcelle cadastrée YI 106 pour la construction d'un pôle de valorisation, recyclerie et espace économie circulaire à Riom

VU la délibération du Comité Syndical n°2024-35 du 22 septembre 2024 portant validation du schéma directeur des collectes 2025-2030 ;

VU la délibération du Comité Syndical n°2023-27 du 22 juin 2023 portant autorisation de signature de l'acte d'acquisition de la parcelle cadastrée ZI 31 pour la construction d'un pôle de valorisation sur la commune de Riom ;

VU le courrier de la Communauté d'Agglomération Riom Limagne et Volcans en date du 19 décembre 2024 ;

VU l'avis des Domaines en date du 15 juillet 2024 ;

Le Président rappelle que le Comité Syndical du SBA a adopté un schéma directeur des collectes lors de son assemblée du 22 septembre 2024. Dans ce cadre, il est prévu la création de pôles de valorisation des déchets.

L'acquisition de cette nouvelle parcelle permettra la construction d'un pôle de valorisation, d'une recyclerie et d'un espace économie circulaire sur la commune de Riom.

Le Président informe les membres de l'assemblée qu'il convient de procéder à l'acquisition de la parcelle YI 106, propriété de Riom Limagne et Volcans, d'une superficie de 923 m², pour un montant de 16 000,00 € conformément à l'estimation des Domaines (soit 17,33 € le m²).

Le Président propose au Comité Syndical :

- d'acquérir la parcelle cadastrée **YI n°106** d'une superficie de 923 m²,
- d'accepter l'acquisition de cette parcelle au prix de **16 000,00 €** (hors frais annexes),
- d'autoriser Monsieur le Président à signer les pièces afférentes à ce dossier ainsi que tous documents s'y rapportant.

Le Comité Syndical,
Où l'exposé du Vice-Président en charge de la tarification et des finances,
Après en avoir débattu et délibéré,

À L'UNANIMITÉ

Article 1 : **ACCEPTE** l'acquisition la parcelle cadastrée **YI n°106** d'une superficie de 923 m² pour la somme de 16 000 € (hors frais annexes).

Article 2 : **AUTORISE** Monsieur le Président à signer les pièces afférentes à ce dossier ainsi que tous documents s'y rapportant.

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations,

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus,

Le Président,

Lionel CHAUVIN



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou affichage et de sa transmission en Préfecture devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand.

Accusé de réception en préfecture
063-256300161-20250210-DEL2025-16-DE
Date de télétransmission : 17/02/2025
Date de réception préfecture : 17/02/2025